



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 DÉCEMBRE 2024
(Date de convocation : 29 novembre 2024)

Délibération N° 20241205-27b

Le 5 décembre deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Etienne Lay, M. Thierry Ribeiro, Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, Mme Aurore Ville, Laurent Santucci, M. Sylvain Saligot, M. Benjamin Soucaze-Soudat formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville
Mme Catherine Pécondon-Montgaillard : procuration donnée à Mme Dominique Borgella-Adjudant
Mme Viviane Torné : procuration donnée à M. Jean-François Rabaud

Objet : DELIVRANCE DE CONCESSIONS AUX CIMETIERES DE CAMPAN

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la délivrance d'une concession nominative au cimetière de Sainte Marie de Campan, d'une durée de 30 ans pour trois personnes (4m2) au prix de 500€ en récupérant les tombes à l'abandon au nom de M. et Mme SERRE, au bénéfice de Mme Barbara ROUSSEL épouse GARDY, M. Bruno GARDY et Alexandre GARDY.

Il est proposé de délivrer les concessions demandées selon les modalités présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Article Unique** : décide d'octroyer une concession nominative au cimetière de Sainte Marie de Campan, d'une durée de 30 ans pour deux personnes au prix de 500€ au bénéfice de de M. Bruno GARDY et Mme Barbara GARDY.

Date d'affichage : 13/12/2024

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet